



Règlement Intérieur des Compétitions (RIC)

ABC74

Version : 2021-2022 V1.0

Chaque licencié à l'ABC74 s'engage à lire et respecter ce présent règlement.

Sommaire

1. Suppléments
 2. Entraînements
 3. Interclubs
 4. Tournois
 5. Tournoi(s) d'Annecy
 6. Championnats
 7. Récompenses
 8. Sanctions / pénalités
- Annexe 1 : Grille Synthèse inscriptions et remboursements
Annexe 2 : Grille Politique Compétitions

*Pour tout complément d'information, merci de vous adresser au Responsable du Pôle Compétitions (RPC) :
Alexandre Quarrey – 06 08 80 70 54 – alex.quarrey@gmail.com*



1. Suppléments

a. Supplément "entraînement"

Le supplément "entraînement" est devenu habituel au sein du club pour les compétiteurs, et permet d'accéder aux entraînements dirigés par l'entraîneur du club.

Pour la saison 2021-2022 le club n'a pas encore trouvé de nouvel entraîneur pour pallier au départ de Pierre-Marie Baudouin, ainsi ce supplément ne s'appliquera donc pas.

Si nous arrivons à trouver un nouvel entraîneur en cours de saison, nous recalculerons ce supplément, qui restera toujours optionnel, et qui permettra de participer aux séances dirigées par cet entraîneur.

b. Supplément "compétition"

Le supplément "compétition" permet de bénéficier de certains avantages au niveau des inscriptions de tournois (voir grille Politique Compétitions en annexe).

Il est préférable de le souscrire en début de saison, avec son inscription, mais il peut aussi être souscrit plus tard. Néanmoins, il est important de noter qu'aucune rétroactivité ne sera appliquée : tous les frais d'inscriptions à des tournois fléchés ou super-fléchés ayant eu lieu avant la souscription du supplément ne sont pas récupérables.

De plus, tout tournoi offert non utilisé en fin de saison est perdu : pas de report sur la saison suivante ni de remboursement.

Les joueurs ont donc tout intérêt à souscrire au supplément dès leur inscription au club.

Ce supplément n'est pas obligatoire.

Attention : ces deux suppléments, bien que facultatifs, sont non remboursables une fois souscrits, et cela quel que soit la situation (blessures, mutation, etc...).



2. Entrainements

Il faut distinguer deux types de créneaux au sein de l'ABC :

- Créneaux dits « loisirs » : accès à tous les licenciés du club (dont les compétiteurs)
- Créneaux dits « jeu libre compétiteurs » : accès réservé aux licenciés du club participant à une ou plusieurs compétitions officielles FFBAD au cours de la saison (interclubs ou tournois)
 - Ces créneaux peuvent être fléchés en fonction du classement des joueurs (P, D, R, N).

La répartition hebdomadaire des créneaux compétiteurs est à retrouver sur notre site internet : <http://www.abc74.org/le-club/horaires-et-lieux>

A noter que le créneau nommé « Perfectionnement » est destiné à des joueurs non compétiteurs d'un bon niveau (validé par l'animateur du créneau) et aux joueurs de classement P.

Pour les créneaux « jeu libre compétiteurs » connaissant une sur-fréquentation (nbre joueurs > nbre places disponibles sur les terrains), il est demandé à tous les joueurs de procéder à un tournus régulier afin de ne pas monopoliser les terrains et éviter que certaines personnes ne puissent pas jouer. Exemple : laisser son terrain à chaque fin de set permet une rotation assez rapide des effectifs.

Dernier point important : tout licencié ABC souhaitant inviter un joueur extérieur au club sur un créneau doit en avertir le Responsable du Pôle Compétitions en amont et attendre sa validation.



3. Interclubs (sénior et vétérans)

a. Présentation

Les interclubs sont des rencontres entre équipes de niveau départemental, régional voire national. Une équipe est composée d'autant d'hommes que de femmes car chaque rencontre comporte du simple hommes, du simple dames, du double hommes, du double dames et du mixte.

L'ABC74 possède plusieurs équipes d'interclubs évoluant dans les championnats national, régional et départemental.

Les capitaines sont nommés par le Comité Directeur en fin de saison précédente suite à un appel à candidatures (tout compétiteur ayant le droit de postuler). Les capitaines désignés ont alors un mandat d'un an.

En début de saison (avant fin septembre), les capitaines des différentes équipes se réunissent pour sélectionner leurs coéquipiers en fonction de leur niveau. Les compositions des équipes sont alors diffusées à tous les compétiteurs. Les membres des équipes s'engagent à être présents lors des journées d'interclubs. Dans le cas contraire, le club s'expose à des pénalités au niveau sportif (forfait...) voire à un déclassement de l'équipe.

Bien que chaque joueur ait vocation à évoluer dans une seule équipe, il n'est pas rare que certains soient appelés à jouer dans une autre équipe (supérieure ou inférieure) au cours de la saison en fonction de l'absentéisme de certains équipiers (blessures, indisponibilités, ...) ou/et des besoins de cette équipe.

Le calendrier des interclubs est diffusé à l'intersaison (durant l'été), les équipiers pouvant ainsi réserver leurs week-ends à l'avance.

Des séances d'entraînement réservées aux interclubs sont prévues les semaines précédant chaque journée d'IC.

Les frais inhérents aux interclubs (inscriptions + volants + transports + textiles obligatoires) sont entièrement pris en charge par le club. Les frais d'hébergement peuvent être remboursés lors de certaines rencontres éloignées (> 2h de route). Enfin, les frais de bouche ne sont pas pris en charge par le club.

Il est entendu que les intérêts des équipes, et donc du club, selon les priorités et objectifs fixés, prévalent sur les intérêts individuels. L'esprit d'équipe animera donc les joueurs qui s'engagent dans les interclubs.

Une charte des interclubs a été rédigée et est téléchargeable sur notre site internet. Tout joueur participant aux interclubs s'engage à la respecter.



b. Fonctionnement interclubs

- **Nationale** (toutes divisions) :
 - Nombre de journées : 10 (dont 5 à domicile) - samedis
 - Une rencontre = 8 matchs (2 SH / 2 SD / DH / DD / 2 DX)
 - Nombre minimum de joueurs : 3 garçons + 3 filles
 - Arbitrage : un juge-arbitre nécessaire + un arbitre sur chaque rencontre
- **Régionale** (toutes divisions) :
 - Nombre de journées : 5 (dont 1 à domicile) - dimanches
 - Une rencontre = 8 matchs (2 SH / 2 SD / DH / DD / 2 DX)
 - Nombre minimum de joueurs : 3 garçons + 3 filles
 - Arbitrage : un juge-arbitre nécessaire
- **Départementale** :
 - ✓ Divisions 1
 - Nombre de journées : 5 (dont 1 à domicile) - dimanches
 - Une rencontre = 8 matchs (2 SH / 2 SD / DH / DD / 2 DX)
 - Nombre minimum de joueurs : 3 garçons + 3 filles
 - ✓ Division 2 & 3
 - Nombre de journées : 3 (dont 1 à domicile) - dimanches
 - Une rencontre = 5 matchs (SH / SD / DH / DD / DX)
 - Nombre minimum de joueurs : 2 garçons + 2 filles
 - ✓ Division 4
 - Nombre de soirées : entre 6 et 8 (dont la moitié à domicile)
 - Une rencontre = 5 matchs (SH / SD / DH / DD / DX)
 - Nombre minimum de joueurs : 2 garçons + 2 filles
- **Vétérans**
 - Nombre de soirées : entre 6 et 8 (dont la moitié à domicile)
 - Une rencontre = 5 matchs (SH / SD / DH / DD / DX)
 - Nombre minimum de joueurs : 2 garçons + 2 filles
 - Age minimum : 35 ans (Vétéran 1)

Légende : SH = simple hommes, SD = simple dames, DH = double hommes, DD = doubles dames, DX = double mixte



4. Tournois

Les tournois sont ouverts à tous les licenciés. Il n'y a aucune obligation d'y participer, l'inscription est individuelle. Les tournois se déroulent les week-ends : sur une seule journée (rarement), sur deux jours (le plus couramment), voire sur trois jours ou plus lors de longs week-ends (vendredi ou lundi férié).

Selon les tournois, vous aurez la possibilité de vous inscrire dans 1, 2 ou 3 catégories (simple et/ou double et/ou mixte). Chaque catégorie comporte en général plusieurs tableaux, chacun représentant une série proposée par les organisateurs. Tous les joueurs ont donc la possibilité d'évoluer dans une série correspondant à leur niveau.

Le calendrier annuel des tournois est diffusé en tout début de saison et disponible sur notre site internet. La Ligue Rhône-Alpes Auvergne est assez riche en compétitions et propose, par le biais de ses clubs, un voire plusieurs tournois chaque week-end tout au long de la saison.

a. Politique compétitions

Elle est validée chaque année par le Comité Directeur du club et est susceptible de connaître des modifications essentiellement en fonction du budget alloué au Pôle Compétitions.

La politique actuelle est disponible en annexe du présent RIC.

Elle répertorie les différents avantages accordés aux compétiteurs ayant souscrit le supplément compétition.

Deux avantages sont à distinguer :

- Les **tournois offerts et bonus** : en fonction de ses classements, chaque joueur bénéficie d'un certain nombre de tournois offerts par le club. Cela signifie que les frais d'inscription de ces tournois sont pris en charge intégralement par le club. Ces tournois sont choisis par le joueur parmi ceux proposés au cours de la saison. A noter que certains tournois (très rares) ayant un tarif d'inscription relativement prohibitif (souvent > 25 €) ne peuvent pas être choisis comme tournoi offert. Attention : les tournois offerts non utilisés par un joueur sur une saison ne sont ni remboursables, ni reportables sur la saison suivante.
- Les **tournois fléchés et super-fléchés** : il s'agit de tournois choisis par le club et non par les joueurs. L'objectif est de « flécher » des compétitions un peu plus éloignées afin de motiver plusieurs joueurs qui n'auraient pas forcément fait le déplacement à découvrir ce qui se fait ailleurs. Pour cela, le club propose des aides financières : les frais d'inscription sont pris en charge, et, pour les tournois super-fléchés le club fournit les volants et participe au frais de transport.



En outre, les cinq meilleurs joueurs du club ainsi que les cinq meilleures joueuses en début de saison peuvent bénéficier de certains avantages supplémentaires sous conditions → se renseigner auprès du Responsable du Pôle Compétitions.

Concernant le tournoi d'Annecy et les récompenses, merci de voir plus bas les chapitres s'y rapportant.

b. AGIL

Le club a développé depuis 2012 une application permettant de faciliter les inscriptions des joueurs à l'ensemble des tournois proposés tout au long de la saison. Il s'agit d'**AGIL** : **A**pplication pour la **G**estion des **I**nscriptions en **L**igne → <http://www.abc74.org/agil>

L'accès à AGIL s'effectue grâce à des identifiants : d'une part le numéro de licence du joueur et d'autre part son mot de passe (initialement généré par le club mais personnalisable par la suite).

Tout licencié ABC74 peut demander la création ou l'activation de son compte AGIL auprès du RPC. Pour cela, il faut que son inscription auprès du club soit complète. Conseil : afin d'accélérer la procédure de création/activation, il est préférable de donner le dossier d'inscription complet en mains propres directement au Responsable du Pôle Compétitions. Sinon, ce dernier devra attendre que la licence du joueur soit saisie avant de créer/activer le compte en question.

Selon les joueurs, deux profils existent sur AGIL :

- Profil « Loisir » : joueur n'ayant pas souscrit au supplément compétition. Dans ce cas, tous les frais liés aux tournois seront à sa charge.
- Profil « Compétiteur » : joueur ayant souscrit au supplément compétition. Dans ce cas, il pourra profiter des avantages liés aux tournois offerts, fléchés et super-fléchés.

Tout au long de saison, les tournois seront mis en ligne au fur et à mesure que les plaquettes des clubs organisateurs seront envoyées.

Cagnotte : afin d'éviter une profusion de chèques (de la part des joueurs et du club), il est fortement conseillé à tous les compétiteurs d'alimenter au début et au cours de la saison une cagnotte qui permettra de régler leurs tournois futurs et d'être remboursés de trop-perçus éventuels par le club. Le montant de cette cagnotte sera visible et mis à jour en temps réel sur l'application AGIL dédiée aux inscriptions. Bien entendu, en fin de saison, l'éventuel reliquat des cagnottes sera reversé aux joueurs concernés s'ils le souhaitent ou pourra être reporté sur la saison suivante.

Cependant, même si elle est recommandée, l'utilisation de la cagnotte reste facultative, tous les joueurs qui le souhaitent peuvent continuer à régler leurs inscriptions par chèque.



Tout chèque destiné à alimenter la cagnotte (montant au choix) sera crédité dans les 48h sur AGIL (dès réception par le Responsable du Pôle Compétitions) bien que le chèque sera lui-même encaissé plus tard.

A noter que tous les comptes AGIL sont désactivés en fin de saison, généralement début août.

Un tutoriel complet détaillant le mode de fonctionnement d'AGIL est disponible sur la page d'accueil de l'application.

c. Inscriptions

Les inscriptions aux tournois s'effectuent uniquement par le biais d'AGIL. Le club centralise alors toutes les inscriptions de ses licenciés et envoie une seule fiche d'inscription aux organisateurs accompagnée du règlement global. En effet, les organisateurs n'apprécient généralement pas les multiples inscriptions provenant d'un club mais préfèrent n'avoir qu'un seul interlocuteur.

Tous les tournois se déroulant en Haute-Savoie et les départements limitrophes ainsi que la plupart des tournois majeurs de la Ligue (région) seront mis en en ligne sur AGIL.

Néanmoins, si un ou plusieurs joueurs souhaitent participer à un tournoi n'y figurant pas, il faut avertir le Responsable du Pôle Compétitions (RPC) assez en avance pour qu'il le mette en ligne sur AGIL. Afin de gagner du temps, il est conseillé d'envoyer au RPC la plaquette ou/et le lien vers les documents du tournoi.

AGIL procède automatiquement à un mailing destiné à tous les compétiteurs inscrits sur AGIL pour les prévenir de la mise en ligne d'un tournoi. De plus, AGIL envoie un rappel la veille de la date limite de chaque tournoi.

La procédure d'inscription à un tournoi est détaillée au sein du tutoriel d'AGIL.

Pour vos inscriptions en double ou en mixte, vous avez la possibilité :

- de vous inscrire avec un joueur licencié à l'ABC74. Vous le retrouvez alors dans la liste des joueurs inscrits sur AGIL.
- de vous inscrire avec un joueur d'un autre club. Dans ce cas, merci d'indiquer clairement et sans faute le nom et le prénom de votre partenaire ainsi que le sigle (pas le nom) de son club. Exemple : BCM74, B2A74, BACLY69, etc... et non Sillingy, Annemasse, Lyon, etc...
- de vous inscrire « Au Choix ». Cela signifie que les organisateurs du tournoi se chargeront de vous trouver un partenaire de votre niveau et dans votre série si c'est possible.
- de rechercher un partenaire au sein de l'ABC. Votre statut « recherche de partenaire » sera alors visible de tous sur AGIL vous donnant ainsi plus de chances de trouver quelqu'un. Attention : passé la date limite, si aucun(e) partenaire n'a été trouvé(e), ce tableau sera automatiquement **annulé** !



Mode de règlement

Pour valider votre inscription à un tournoi, vous devez choisir l'un des modes de règlement suivant :

- utilisation de votre cagnotte (recommandé). Cette dernière sera alors automatiquement débitée du montant de votre inscription.
- règlement par chèque bancaire à l'ordre de « Anecy Badminton Club » en indiquant bien le nom du tournoi concerné au dos du chèque ainsi que le nom du joueur si le chèque appartient à une tierce personne. Le paiement en espèces n'est pas accepté pour le règlement des tournois. Le chèque devra être donné au RPC et sera encaissé une fois la date du tournoi concerné échue. Avec un seul chèque, il est possible de régler pour plusieurs joueurs sur un même tournoi (mettre tous les noms des joueurs au dos du chèque) mais il n'est pas possible de régler plusieurs tournois pour un joueur. En effet, chaque tournoi a un budget qui lui est propre.
- utilisation d'un tournoi offert ou bonus (uniquement pour les profils compétiteurs).
- rien s'il s'agit d'un tournoi fléché ou super-fléché (de même uniquement pour les profils compétiteurs). En effet, toutes les inscriptions de ces tournois sont prises en charge par le club.

Tant qu'un ou plusieurs de vos tournois ne seront pas validés, vous recevrez régulièrement un rappel d'AGIL vous invitant à régler dans les plus brefs délais.

Date limite

Chaque tournoi mis en ligne sur AGIL possède une date limite d'inscription. Cette date, fixée par le club, est toujours antérieure à la date officielle fixée par les organisateurs de quelques jours à plusieurs semaines.

En effet, le club d'Anecy rassemblant plus d'une centaine de compétiteurs, il arrive très fréquemment que plusieurs dizaines d'entre eux s'inscrivent à chaque tournoi, et pour avoir une chance d'être tous acceptés (car les places dans les tableaux sont limitées), il est nécessaire d'envoyer les inscriptions assez tôt.

Pour donner un ordre de grandeur, la date limite d'inscription peut varier de 3 semaines à 3 mois pour les tournois les plus fréquentés (par nous ou/et les autres clubs).

IMPORTANT : la date limite est fixée afin d'être respectée !!! Toutes les inscriptions de nos compétiteurs après cette date seront pénalisées.

Inscriptions tardives

Une fois la limite dépassée, AGIL clôture automatiquement les inscriptions et il n'est plus possible de s'inscrire via son compte.



Si un joueur souhaite malgré tout s'inscrire après la date limite, il est obligatoire d'en avertir le plus rapidement possible le Responsable du Pôle Compétitions. Ce dernier prendra alors contact avec les organisateurs pour effectuer une inscription supplémentaire.

Le retardataire n'aura alors plus le choix du mode de règlement, c'est le RPC qui lui imposera.

Selon les circonstances, le RPC pourra demander au retardataire de régler son inscription à l'ABC (chèque / cagnotte), ou d'envoyer directement son règlement par courrier aux organisateurs voire de régler sur place le jour du tournoi.

Quoi qu'il en soit, passé la date limite, il ne sera plus possible d'utiliser les avantages du club (tournois offerts, bonus, enveloppes, ...) pour régler son inscription. Les frais d'inscription seront à la charge du joueur.

Rappel : ces inscriptions tardives sont à éviter !

Inscriptions directes

Il peut arriver que des joueurs souhaitent s'inscrire à des tournois en envoyant individuellement leur inscription et leur règlement aux organisateurs.

Deux cas possibles :

- le tournoi est en ligne sur AGIL : les inscriptions parallèles sont à proscrire. Il est impératif de s'inscrire par le biais d'AGIL. Si la date limite est échu, cela devient le cas d'une inscription tardive (voir plus haut).
- le tournoi n'apparaît pas sur AGIL : il faut alors contacter le RPC en lui donnant toutes les infos sur ce tournoi afin qu'il le mette en ligne. En effet, d'autres joueurs du club pourraient être intéressés à participer à ce tournoi. Toutefois, pour certains tournois où seul un joueur est susceptible d'être intéressé, le RPC pourra lui demander d'envoyer seul sa fiche d'inscription avec son règlement.

De manière générale, le RPC doit être prévenu de toutes les inscriptions à des tournois tout au long de la saison.

Refus des organisateurs

Lorsque certains tableaux d'un tournoi sont déjà complets ou presque, les organisateurs nous avertissent en général rapidement dès réception de notre fiche d'inscription que soit la totalité soit certains de nos joueurs sont refusés. Le RPC prévient alors dans la foulée les joueurs concernés.



En cas de refus de plusieurs joueurs sur un même tableau, les organisateurs demanderont de choisir les joueurs à accepter et ceux à refuser. Pour faire ce choix, le RPC s'appuiera sur la date et l'heure d'inscription des joueurs : les 1^{ers} inscrits sur AGIL seront acceptés en fonction des places restantes, pas les autres. En effet, un timer est intégré sur AGIL afin de pointer chronologiquement les inscriptions.

Bien entendu, les inscriptions refusées seront remboursées aux joueurs.

Au cas où les refus auraient lieu sur un tournoi fléché/super-fléché, les joueurs concernés pourraient, à titre exceptionnel, s'inscrire gratuitement sur un autre tournoi se déroulant lors du même week-end que celui fléché.

Encaissement chèques, remboursement chèques/cagnottes

Si le règlement des frais d'inscription d'un tournoi s'effectue par le biais de la cagnotte, celle-ci est instantanément débitée lors de l'inscription.

Si le règlement des frais d'inscription d'un tournoi s'effectue par chèque, ce dernier sera transmis au trésorier pour encaissement uniquement une fois la date du tournoi passée. Le trésorier encaissera alors le chèque dès que possible (un encaissement par mois en moyenne). D'autre part, si le joueur est amené à annuler son inscription, son chèque ne sera pas encaissé.

Après chaque tournoi, le RPC fait les comptes avec le club organisateurs au niveau des éventuelles inscriptions supplémentaires et autres annulations / forfaits. En fonction des cas, le club peut être amené à régler des frais supplémentaires aux organisateurs ou bien à récupérer un trop-perçu.

IMPORTANT : le club n'est qu'un intermédiaire entre vos inscriptions et le club organisateur. Si ce dernier ne procède pas au remboursement d'une inscription, le club ne pourra donc pas la rétrocéder au joueur en question. Malgré le fait que l'ABC fera tout son possible pour récupérer certaines sommes auprès des organisateurs, il ne pourra pas être tenu responsable de certains non remboursements. Les joueurs concernés par ce type de problème devront alors porter réclamation directement auprès du club organisateur. Heureusement, ce type de situation reste très rare.

Aucun remboursement n'est effectué par chèque. Les remboursements suite à des annulations ou forfaits justifiés et des tableaux annulés (pas de partenaire trouvé ou autre) sont versés sur les cagnottes des joueurs sur AGIL.

Cas particulier : si une inscription a été réglée par chèque et que le joueur n'a pas participé au tournoi de manière justifiée, alors le chèque sera détruit après la date du tournoi.

Les remboursements sont toujours réalisés une fois le trop-perçu du tournoi récupéré.



d. Annulations / forfaits / abandons

Annulation :

- par un participant : après son inscription, il peut arriver qu'un joueur ne puisse plus participer à un tournoi pour diverses raisons (blessure, indisponibilité, ...). Dans ce cas, le joueur peut annuler son inscription sans avoir à fournir de justificatif. Pour cela, il ne faut pas que le tirage au sort des tableaux ait été effectué, c'est-à-dire que l'annulation peut se faire jusqu'à environ 10 jours avant le tournoi (les tableaux étant généralement élaborés le week-end précédent ce dernier).
 - par les organisateurs : il se peut que les organisateurs annulent un tableau où l'inscription complète d'un joueur. Cela arrive dans les cas suivants : soit le joueur était inscrit « Au Choix » et les organisateurs ne lui ont pas trouvé de partenaire ou celui-ci est forfait, soit le tableau est annulé par manque de joueurs, soit le tournoi entier est annulé par manque de participants.
- Dans tous les cas, une annulation est remboursable et ne demande aucun justificatif.

Forfait (ou WO) :

Une fois que les tableaux d'un tournoi ont été constitués (entre 1 semaine et 10 jours avant ce dernier), il n'est plus possible d'annuler son inscription. La non-participation sera alors considérée comme un forfait. Le joueur sera alors dans l'obligation de justifier son absence auprès des organisateurs et de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

Si aucun justificatif n'est présenté, le joueur s'expose à une double sanction :

- Pas de remboursement des frais d'inscription. Notre club ne pourra donc pas les récupérer auprès des organisateurs et ne recréditera pas la cagnotte du joueur ou encaissera son chèque même s'il n'a pas joué. Dans le cas d'un tournoi fléché ou super-fléché, si le forfait n'est pas justifié, le joueur devra rembourser ses frais d'inscription que l'ABC aura avancés.
 - Une suspension de deux mois (reportable d'une saison à l'autre) pour toute participation à une compétition (interclubs ou tournois).
- Dans tous les cas, un forfait n'est remboursable que s'il est justifié, sinon les frais sont perdus.

Abandon :

L'abandon a lieu lors d'un match (blessure, comportement anti-sportif, ...). Ça signifie donc que le joueur a déjà débuté son tournoi.

Même si l'abandon a lieu sur place, il est quand même préférable d'envoyer un justificatif à la Ligue pour éviter une suspension de deux mois.



Quoi qu'il en soit, le tableau dans lequel le joueur a abandonné n'est pas remboursable (car commencé). Cependant si le joueur était inscrit sur plusieurs tableaux et qu'il n'est pas capable d'effectuer ceux non commencés, alors il pourra demander à être remboursé de ces derniers. Autrement dit, le joueur sera forfait sur ces tableaux.

Maintenant, il est possible (mais rare) d'abandonner par exemple un tableau le samedi puis rejouer le dimanche si son état de santé s'améliore. Il est quand même nécessaire de valider cette option avec le juge-arbitre présent sur le tournoi.

IMPORTANT : les joueurs peuvent prendre contact directement avec les organisateurs pour toute annulation et tout forfait, mais le Responsable du Pôle Compétitions doit être impérativement prévenu le plus tôt possible (y compris pour les abandons). Le RPC vous accompagnera dans votre démarche de justification et s'occupera de récupérer les frais d'inscription pour vous.

e. Convocations

Les convocations pour un tournoi sont toujours envoyées **deux jours** avant l'évènement à tous les participants. Exemple : pour les tournois débutant le samedi, les convocations seront envoyées le jeudi.

Néanmoins, il arrive que les convocations soient déjà saisies et visibles sur AGIL (sur la page du tournoi) quelques jours avant. Mais la dernière version est celle envoyée aux joueurs par mail.

Il est donc inutile de solliciter le RPC avant la date prévue d'envoi. Toutefois, si la veille du tournoi, vous n'avez reçu aucune convocation, il est important de contacter le RPC rapidement.

Enfin, il est vivement recommandé de toujours vérifier sa messagerie jusqu'à la veille au soir du tournoi. En effet, des versions de dernière minute peuvent être envoyées par les organisateurs.

f. Résultats

Après chaque tournoi, le RPC récupère les résultats de tous les joueurs puis s'occupe de diffuser, via un mailing d'AGIL, le palmarès du tournoi. Le palmarès contient uniquement les joueurs et joueuses ayant au moins atteint le stade des demi-finales pour les tableaux à élimination directe ou de la 2nde place pour les tableaux à poule unique.

La diffusion s'effectue dans la semaine suivant le tournoi voire plus selon le temps de remontée des résultats.

Tous ces résultats seront pris en compte dans les calculs d'attribution des différentes récompenses en fin de saison et figureront dans le palmarès saisonnier du club.



5. Tournoi(s) d'Anecy

Le club d'Anecy organise aussi son propre tournoi international. C'est l'évènement sportif annuel du club. Certaines saisons, le club pourra choisir d'organiser un tournoi supplémentaire.

Le Tournoi International d'Anecy (TIA) est régulièrement ouvert jusqu'aux séries N (Nationale).

Tous les joueurs du club sont invités à s'y inscrire et/ou à être bénévoles sur l'évènement. L'organisation demandant beaucoup de logistique et de services sur différents postes (table de marque, buvette, plateau sportif) en amont, pendant et après l'évènement, le club est toujours à la recherche de bénévoles qui seront accueillis à bras ouverts !

Les frais d'inscriptions pour notre (nos) tournoi(s) sont pris en charge à 50% par le club pour tous les licenciés ABC74 souhaitant y participer en échange de leur aide sur l'organisation.

De plus, chaque joueur du club s'inscrivant au TIA s'engage à être bénévole sur toute la durée du tournoi. Le fait d'avoir des bénévoles disponibles est un paramètre majeur pour la bonne organisation de cet évènement unique de notre club !

6. Championnats

Il existe différents types de championnats en fonction de l'institution qui les proposent.

La Fédération Française de Badminton propose des championnats nationaux : France Séniors, France Jeunes, France Vétérans et France Parabad.

La Ligue Auvergne-Rhône-Alpes propose des championnats régionaux : jeunes (CRJ) et vétérans (CRV).

Le Comité Départemental propose un championnat départemental : le Challenge Patrice André (autrement dit les Championnats de Haute-Savoie).

Tous les joueurs du club sont invités à participer au Challenge Patrice André.

Les championnats régionaux vétérans sont accessibles aux joueurs ayant plus de 35 ans (en fonction des places disponibles).

Concernant tous les championnats de France, ils sont accessibles uniquement sur sélection en fonction des classements des joueurs. Ils sont considérés comme « fléchés », c'est-à-dire que les frais d'inscription sont pris en charge par le club.



7. Récompenses

A l'issue de chaque saison, les résultats de chaque joueur sont compilés afin d'évaluer ceux qui pourront prétendre à des récompenses.

Les récompenses offertes sont indiquées dans la grille de Politique Compétitions du club (Annexe 2), et le système de calcul pour chacune d'elles est détaillé dans le document « Récompenses compétiteurs » disponible en ligne sur le site internet de l'ABC.

Le Palmarès annuel du club est publié à la fin du mois de septembre de la saison suivante lors de la diffusion des « Anecy Badminton Club Awards », période à laquelle les lauréats reçoivent leurs récompenses.

Par conséquent, pour bénéficier des récompenses attribuées sur les résultats d'une saison, les joueurs doivent être licenciés au club l'année suivante.

Pour la saison 2021-2022, les récompenses et autres bonus ne sont pas encore déterminés et seront le sujet d'une réflexion globale courant de cette saison.

Une mise à jour du RIC sera disponible lorsque les récompenses seront fixées.

8. Sanctions / pénalités

Comme déjà expliqué précédemment, un joueur peut s'exposer à ses sanctions ou pénalités de la part du club, des organisateurs de tournois et de la Ligue.

Inscriptions

Au sein du club, dès que la date limite d'inscription d'un tournoi est passée et que le joueur n'a pas réglé son inscription, ce dernier est en tort.

Concrètement, il ne pourra plus profiter des avantages de la Politique Compétitions du club, c'est-à-dire que les tournois offerts / bonus / prime ne pourront plus être utilisés pour valider son inscription. Il devra donc régler son inscription (cagnotte ou chèque).

Même chose concernant les inscriptions tardives (> date limite) : les frais d'inscription seront à la charge du joueur, y compris dans le cadre des tournois fléchés et super-fléchés, avec l'impossibilité d'utiliser les tournois offerts.

En outre, une pénalité pourra être appliquée à chaque joueur en retard de paiement après la date limite d'inscription à raison de 10 € par semaine de retard.



Enfin, le Responsable du Pôle Compétitions se réserve le droit de refuser la prise en compte d'une inscription non valide ou tardive à un tournoi, voire de la valider comme bon lui semble (utilisation de la cagnotte du joueur ou d'un de ses tournois offerts).

Forfaits

Dans le cas d'un forfait non justifié, le joueur s'expose à une suspension de deux mois de toute compétition qui sera prononcée par la Ligue.

D'autre part, le joueur est redevable des frais d'inscription auprès de l'ABC car le club aura procédé à l'avance des frais auprès des organisateurs mais ne sera pas remboursé. Cette dette du joueur est aussi effective dans le cas des tournois fléchés et super-fléchés où il devra s'acquitter des frais.

Non-respect du RIC

Si après plusieurs relances, un joueur ne respecte pas les engagements du présent Règlement Intérieur des Compétitions (RIC) et ne règle pas ses dettes (inscriptions tardives récurrentes, frais d'inscription non acquittés, forfait injustifié non remboursé), le Comité Directeur pourra délibérer afin de prendre certaines sanctions envers le joueur concerné (exemples : retrait des tournois offerts et fléchés, amende financière, interdiction d'accès aux créneaux compétiteurs, cotisation majorée voire refus de reprise de licence la saison suivante...).

Annexe 1 : Synthèse inscriptions et remboursements

INSCRIPTIONS NORMALES SUR AGIL < DATE LIMITE				
Avec souscription du supplément compétition				
Mode de règlement	Tournoi non fléché	Tournoi fléché	Destinataire règlement	Encaissement / débit
Paiement chèque	Possible	Néant	ABC74	Après tournoi
Paiement cagnotte	Possible	Néant	ABC74	Immédiat
Tournoi offert	Possible	Néant	Néant	Immédiat
Sans souscription du supplément compétition				
Paiement uniquement par chèque ou cagnotte dans tous les cas				
INSCRIPTIONS TARDIVES OU DIRECTES (à éviter !!!)				
Avec ou sans souscription du supplément compétition				
Mode de règlement	Tournoi fléché ou non		Destinataire règlement	Encaissement / débit
Paiement chèque	Selon décision du RPC		ABC74 ou club organisateur	Après tournoi
Paiement cagnotte	Possible uniquement si paiement à l'ABC avec validation du RPC		ABC74	Immédiat
Tournoi offert	Refusé		Néant	Néant
REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION AU JOUEUR (toujours après la date du tournoi)				
Motif	Tournoi réglé	Tournoi offert	Tournoi fléché	
- Annulation complète (orgas ou joueur) - Refus total des organisateurs - Forfait justifié	Oui sur cagnotte ou chèque détruit	Recrédité	Uniquement si refus, gratuité sur autre tournoi du même week-end	
- Annulation partielle (orgas ou joueur) - Refus partiel des organisateurs - Forfait partiel justifié	Oui sur cagnotte pour le tableau annulé	Non (le tableau non joué est perdu)	Non	
Forfait non justifié (aux yeux de la Ligue) = 2 mois de suspension des compétitions	Non	Non avec obligation pour le joueur de régler son inscription	Non avec obligation pour le joueur de régler son inscription	
Abandon	Non	Non	Non	

RPC = Responsable Pôle Compétitions

Dans tous les cas :

- Toujours prévenir le RPC pour les inscriptions tardives et directes, ainsi que pour les annulations, forfaits et abandons.
- Privilégier la cagnotte au chèque pour les règlements.

Annexe 2 : grille Politique Compétitions ABC74

Avantages liés à la souscription du supplément "compétition"						
40 €						
Joueurs ayant au moins 2 classements dans cette série (au moment de l'inscription) →	NC & P	D	R	N3	N2	N1
Tournois offerts (choisis par joueur) <ul style="list-style-type: none"> Frais d'inscription pris en charge par club 	2	3	4	5	6	7
Tournois fléchés (hors département et/ou >100 km) <ul style="list-style-type: none"> Frais d'inscription pris en charge par club 	3					
Tournois super-fléchés (hors région) <ul style="list-style-type: none"> Frais d'inscription pris en charge + volants fournis + aide au transport (0,10 €/km) 	2					
Bonus tournois offerts lors des récompenses *	En f° du choix des récompenses					
Prime pour bénévoles spécifiques *	En f° du niveau d'investissement					
Pour tous les licenciés au club						
Tournoi(s) d' Anecy <ul style="list-style-type: none"> Frais d'inscription demi-tarifs à tous les adhérents* en échange de leur bénévolat sur l'évènement 	1 ou 2					
Récompenses compétiteurs du TOP5 en fin de saison délivrées en début de saison suivante						
Chaque membre du TOP5 général hommes	1 récompense au choix*					
Chaque membre du TOP5 général dames	1 récompense au choix*					
Avantages des joueurs et joueuses classés dans le TOP5 en début de saison (nvx licenciés compris)						
Se renseigner auprès du Responsable du Pôle Compétitions						

* Les joueurs et les bénévoles récompensés auront le choix entre :

- 25 € en bons d'achat de notre magasin partenaire (valable 6 mois)
- 1 tournoi offert au choix (*tournoi bonus ou prime*)
- 2 tubes Champion 7 ou 1 tube Gold
- 1 pièce textile courte (à commander dans le cadre de l'opération textile)
- 2 poses cordage ou 1 pose + cordage avec notre cordeur partenaire

Information : Pour la saison 2021-2022, les récompenses et autres bonus ne sont pas encore déterminés et seront le sujet d'une réflexion globale courant de cette saison.

Une mise à jour du RIC sera disponible lorsque les récompenses seront fixées.